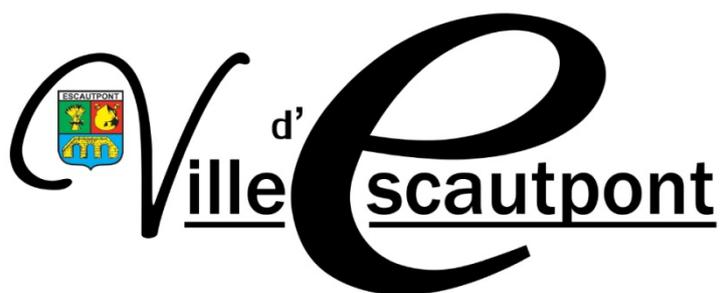


# Rapport d'Orientations Budgétaires 2017



Février 2017

# Rapport d'Orientations Budgétaires 2017

---

## Introduction

### *Rappel du contexte juridique*

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise qu'un débat sur les grandes orientations budgétaires de la Commune (appelé communément DOB), doit être organisé dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif par le Conseil Municipal.

Lors d'une séance du Conseil Municipal, ce débat doit permettre aux élus de discuter notamment des orientations budgétaires qui influenceront le budget de la Commune pour l'année à venir. Il constitue ainsi une étape préliminaire à la procédure d'élaboration budgétaire.

L'article 107 de la récente loi NOTRe du 07 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, est venu compléter les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Pour les communes de plus de 3500 habitants et leurs établissements publics, les métropoles, les départements, les nouvelles dispositions imposent à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Le Rapport d'orientation budgétaire (ROB) donne lieu à un débat au sein du Conseil Municipal et à une délibération spécifique. L'ensemble est ensuite transmis au sous-préfet de l'arrondissement.

L'examen du Budget Primitif qui suivra, constitue une autre étape majeure de la procédure budgétaire.

### *Contexte économique*

La loi de finances pour 2017 boucle le quinquennat en conservant les mêmes marqueurs dont la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Ainsi l'année verra la mise en œuvre de la dernière tranche (décidée à ce jour) de réduction des concours financiers de l'Etat aux collectivités.

Conformément à l'engagement du Président de la République devant le congrès des maires de France, le bloc communal devrait bénéficier d'une légère « remise de peine ». Elle aurait pour effet de réduire de moitié la quote-part de l'effort additionnel.

Dans ce contexte difficile les collectivités s'interrogent toujours sur leurs capacités à pouvoir fonctionner dans des conditions correctes, tout en préservant leurs possibilités d'investissements.

La Commune d'Escautpont n'échappe pas à la règle et concentre ses efforts sur le maintien d'une situation financière saine, dans un climat économique incertain. Il lui faut toujours composer avec les mêmes tensions budgétaires persistantes (pertes de recettes, baisse des dotations de l'Etat, diminution de divers concours financiers institutionnels) et s'adapter aux nouvelles mesures législatives imposées par l'Etat.

Le double objectif qui prévalait l'an dernier demeure actuel:

- continuer d'adapter notre budget au contexte économique,
- maintenir notre volonté de ne pas alourdir la pression fiscale sur les Escautpontois, tant pour la Taxe Foncière que pour la Taxe d'Habitation.

Le présent document a pour vocation de fournir au Conseil Municipal les éléments de réflexion utiles, afin d'envisager au mieux nos dépenses pour l'année budgétaire à venir. Il est toutefois à considérer, au moment de sa rédaction, comme une feuille de route marquée, en ce début d'année, par l'absence de la plupart des données chiffrées attendues. A défaut, le rappel des montants 2016 permet de mener à bien cet exercice.

## **Les orientations budgétaires en termes de ressources: faire face à une conjoncture économique défavorable.**

Les ressources communales sont composées d'une part des recettes destinées à faire face aux dépenses obligatoires et charges courantes de la section de fonctionnement et d'autre part, de celles qui permettent de financer l'investissement.

### **A. Evolution des recettes de fonctionnement pour l'année 2017.**

Les recettes de fonctionnement de la Commune sont composées de 3 éléments:

1. les recettes fiscales (Taxe Foncière, Taxe d'Habitation, allocation compensatrice)
2. les dotations (de l'Etat, du Département et de la CAPH)
3. les produits (locations diverses, concessions, marché...)

## Orientations prévisibles en termes de «fiscalité»:

### **Taxe Foncière et Taxe d'Habitation**

Des marges de manœuvre restreintes caractérisent la fiscalité locale. Quelques chiffres-clés permettent de mesurer la situation particulière de la Commune:

- 42,4% de population soumise à l'Impôt sur le Revenu (données INSEE),
- 52% de logements à vocation sociale (Seuil légal imposé de 20%).

Avec son corollaire:

- Des bailleurs sociaux exonérés de Taxe Foncière,
- Des locataires modestes, faibles contributeurs.

Vu le faible montant de recettes potentielles (1 382 810 € en 2016), la volonté communale de ne pas alourdir la pression fiscale d'un faible nombre de contribuables demeure inchangée pour 2017.

Comme l'an dernier, malgré l'absence de revalorisation des taux communaux, la feuille d'impôts des Escautpontois devrait connaître une évolution en raison de plusieurs facteurs:

- Incertitudes sur les taux départementaux et régionaux,
- Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour un taux retenu de 0,4% en 2017.

Pour 2017, les incertitudes qui pesaient sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur le territoire de la CAPH ont été levées. L'Exécutif communautaire a proposé de maintenir à 0% le taux de TEOM pour l'exercice budgétaire mais il n'en sera pas de même pour l'année qui suivra, pour laquelle il semble qu'un taux de 8% serait appliqué.

### **Recettes fiscales reversées par la CAPH à la Commune**

Malgré une conjoncture difficile, la CAPH a fait le choix de maintenir en 2017 un soutien actif et constant pour l'ensemble de ses communes membres.

Pour la Commune d'Escautpont ce soutien se traduit par 3 versements principaux:

- *l'attribution de compensation*, dont le montant s'élèvera à 237.554,58 euros.
- *la dotation de solidarité communautaire* dont le montant s'élevait à 321.009,86 euros en 2016. Le montant attendu pour 2017 pourrait être estimé aux environs de 321.000 euros.
- *le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)* dont le montant devrait se trouver autour de 45.000 euros, montant qui devait être

figé jusqu'en 2017. A ce jour, le montant qui nous sera réservé pour les prochains exercices budgétaires nous est encore inconnu.

### Orientations en termes de « Dotations »

#### **Dotations de l'Etat**

Comme cela a été évoqué en introduction et annoncé largement par le Gouvernement, les dotations de l'Etat vont continuer à diminuer en 2017, comme ce fut le cas en 2016.

#### **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF):**

La DGF des communes comprend:

- la dotation forfaitaire des communes
- la dotation de solidarité rurale (DSR)
- la dotation nationale de péréquation (DNP)
- la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)

Escautpont n'est pas concernée par la DSU, laquelle concerne les communes de plus de 5000 habitants.

La DGF représente avec 30,860 milliards d'euros (33,22 milliards d'euros en 2016), la principale dotation de l'Etat aux collectivités. (baisse de 7,1 % par rapport à 2016)

Après le gel des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales, une réduction de la DGF a marqué les années précédentes depuis 2014, en dépit d'un report de la réforme.

#### **La Dotation Forfaitaire (DF)**

La baisse de dotation forfaitaire, principale composante de la DGF en 2017 pour Escautpont devrait poursuivre la tendance observée en 2016. Toutefois, la décision de limiter sa réduction au plan national, pourrait en atténuer les effets au plan communal. En l'absence d'information plus favorable et précise à ce jour, il convient de l'envisager comme suit:

### Tableau de l'évolution de la Dotation Forfaitaire depuis 2012 (Hypothèse pour 2017)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
DF reçue ou attendue	1 077 701	1 075 201	1 038 021	958 824	871 506	800 000
Evolution en valeur		- 2500	-37 180	-79 197	-87 318	-71 506
Evolution en pourcentage		- 0,23%	- 3,46%	-7,63%	-9,11%	-8,20%

**Baisse cumulée de la DF sur la période 2012 / 2016: - 20,43%**

#### **La Dotation de Solidarité Rurale (DSR)**

Cette dotation, destinée aux communes de moins de 5000 habitants, a connu une hausse inédite en 2015 de 180 millions d'euros au niveau national.

L'impact de cette revalorisation s'est avéré toutefois peu perceptible pour la commune d'Escautpont, passant de 46 300 euros en 2014, 50 533 euros en 2015 et 52 510 euros en 2016.

Cette année encore, un effort est porté sur les communes les moins favorisées avec une augmentation de l'enveloppe de 14,50%.

On peut raisonnablement penser que le montant à recevoir avoisinera 55 000 euros.

#### **La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)**

Cette dotation, fruit d'un savant calcul s'est établie pour la Commune d'Escautpont à 18 341 euros en 2016. Un montant similaire est attendu pour cette année.

#### **Participation de l'Etat au soutien à l'emploi**

Au titre des emplois d'avenir et autres contrats uniques d'insertion, l'Etat a reversé à la Commune en 2016 un peu plus de 200 000 euros.

Dans le cadre de la politique de soutien à l'emploi menée par le gouvernement, il serait bon que ces montants soient reconduits voire augmentés pour l'année 2017.

## Autres dotations diverses

### **Prestation de Service Ordinaire et Contrat Enfance Jeunesse – Versés par la CAF**

Cette prestation est destinée à couvrir les dépenses de fonctionnement de la Halte-garderie et de nos Centres de Loisirs sans hébergement. Il est espéré que son montant pour l'année 2017 soit sensiblement égal à celui de 2016. (95 199 € + 5928 € pour le poste d'adulte relais).

### **Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux (FDPTA) – Versé par le Conseil Départemental du Nord**

Cette dotation est un produit issu des ventes immobilières dans le département, perçu par le Conseil Départemental et reversé aux communes. Le montant perçu pour 2016 s'est élevé à 80 382 euros. Le montant qui sera perçu en 2017 sera en partie le reflet du marché de l'immobilier.

### **Fonds de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) – Versé par le Conseil Départemental du Nord**

Le FDPTP cible les communes défavorisées par la faiblesse de leur potentiel fiscal par habitant et de leur revenu par habitant moyen. Le montant perçu pour 2016 s'est élevé à 44 524 euros.

Le versement de ces deux fonds précités n'intervenant qu'en fin d'exercice budgétaire, il est difficile d'en estimer la portée dès à présent.

### **Participation de la Commune de Raismes aux frais de scolarisation des enfants raismois dans les écoles escautpontoises**

Montant annuel perçu pour 2016 sensiblement stable: 29 655 euros: (Pour mémoire 29 419 euros en 2015). Ce montant devrait se retrouver autour des 29 000 euros en 2017.

### **Fonds de soutien à la mise en place des nouvelles activités périscolaires (NAP)**

Le projet éducatif territorial (PEDT) dans lequel s'est engagée la Commune, lui permet de bénéficier jusqu'en 2017 d'un fonds de soutien versé par l'Etat, à hauteur de 50 euros par enfant scolarisé dans la commune. Pour l'année scolaire 2016-2017, un peu plus de 25 000 euros devraient être perçus. Ce montant servira d'une part à faire face aux dépenses engendrées par l'organisation du temps d'accueil périscolaire et d'autre part à l'achat de matériel pour nos écoles communales. La loi de finances nouvellement votée confirme le dispositif mis en place pour 2017.

## Orientations en termes de «Produits»

Comme il était déjà mentionné en 2016, la Municipalité s'attache à recueillir des recettes nouvelles ou à reconsidérer certaines existantes, même s'il s'agit parfois de montants relativement faibles et aléatoires.

Dans le domaine de l'énergie, la revente d'électricité générée par des panneaux photovoltaïques (2298 €) et les redevances versées par ERDF, GRDF et France Telecom (3480 €) pour l'utilisation des réseaux de distribution situés sur le territoire communal assurent des recettes certes faibles mais régulières.

Une redevance est également perçue pour l'exploitation de deux antennes-relais (9127 €).

Escautpont peut également compter sur des revenus tirés de la mise en location de biens immobiliers qui assurent des recettes pérennes, fussent-elles limitées.

C'est ainsi que la commune a perçu en 2016: 91 917 euros de revenus locatifs. Cette recherche de recettes nouvelles se poursuivra en 2017, notamment par la mise en location de propriétés communales après réhabilitation.

Par ailleurs, la Commune peut encore compter sur le soutien financier de la CAPH pour le fonctionnement de la médiathèque d'intérêt communautaire et de l'espace numérique de proximité. Sur ce dernier point, l'arrêt progressif du financement par la Communauté d'Agglomération est désormais acté pour 2017.

## **B. Evolution des recettes d'investissement pour l'année 2017.**

Les recettes destinées à soutenir l'investissement des communes sont les suivantes:

- Subventions diverses provenant de l'Etat, de la Région ou du Département,
- Fonds de compensation de la TVA (Remboursement partiel par l'Etat de la TVA payée par la Commune au titre de ses dépenses d'investissement, montant remboursé dans les 2 ans),
- Produit de la taxe d'aménagement (Taxe perçue par la Commune au regard des permis de construire délivrés sur le territoire communal),
- Produit des amendes de police,
- Le recours à l'emprunt, si nécessaire.

Le Conseil Départemental, malgré une situation financière dégradée, a néanmoins versé à la Commune les 210 000 euros issus du Fonds Départemental d'Aménagement du Nord (FDAN) pour les travaux du Pas de l'Yau, et qui lui étaient promis de longue date. Il est peu probable qu'un tel geste financier se retrouve en 2017. En effet, cela s'est d'ores et déjà vérifié avec la décision de refus sur le dossier Ecole Brunehaut, pour lequel la Commune est appelée à représenter sa demande.

L'investissement communal peut fort heureusement compter sur le soutien de la CAPH. Ainsi, la commune a pu bénéficier au cours de l'année 2016 du dispositif de

fonds de concours mis en place au niveau communautaire, pour en faire un véritable outil de soutien à l'investissement local.

Ce dispositif, par le financement de projets communaux structurants, contribue au rebond économique du secteur du bâtiment et des travaux publics. A ce titre, l'enveloppe dédiée à la commune d'Escautpont s'élève à 616 008 € pour la période 2016-2020. De ce montant, il reste actuellement 145 000 € à utiliser. (Dans la mesure où l'enveloppe octroyée ne peut représenter que 50% de la dépense, cela signifie que la part communale s'élève au minimum à 1,2 million d'euros).

Enfin, la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), octroyée par la Sous/Préfecture, a été refusée en 2016, alors qu'un montant de plus de 368 000 euros avait été sollicité. Celui-ci représentait 30% de la facture globale des travaux d'aménagement de la rue Henri-Durre. Un soutien du représentant de l'Etat en 2017 serait particulièrement apprécié. Le dossier sera donc représenté cette année.

## **Les orientations budgétaires en termes de dépenses: maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en poursuivant les investissements.**

### **A. Evolution des dépenses de fonctionnement pour l'année 2017.**

Les ressources des collectivités territoriales diminuent de manière régulière et il est à craindre que le désengagement de l'Etat ne se confirme dans les années à venir.

Ainsi, les efforts entrepris seront poursuivis. Une vision détaillée des dépenses sera indispensable à cette démarche afin d'envisager des économies dans chaque poste de dépense. Cependant le fonctionnement d'une commune nécessite un minimum de moyens qui ne peuvent être contraints indéfiniment. Les habitants de la commune méritent en effet que tout soit mis en œuvre par la Municipalité pour leur apporter tous les services auxquels ils peuvent légitimement prétendre.

#### Concernant les charges générales de fonctionnement:

Les charges générales regroupent les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité: cela va du simple achat de consommables à l'entretien des bâtiments communaux, du matériel municipal, des espaces publics (Voirie et espaces verts) et le paiement des assurances (780 548 €).

Après plusieurs baisses successives de ce type de charges, une légère hausse a été constatée pour l'année 2016. Elle s'explique notamment par des dépenses liées à l'entretien de bâtiments et propriétés communales. Elle se justifie aussi par la sécurisation de certains sites avec l'élagage et l'abattage d'arbres présentant un

danger pour le public (Parc Municipal, Salle de sports,...). Ce type d'intervention ne se reproduira pas en 2017.

L'évolution de ce poste, même contenu, est pour partie, lié à des paramètres indépendants de notre volonté: variation de prix de l'énergie, des assurances, dégradations de biens communaux, adaptations aux nouvelles normes de sécurité....

La mise en place de transports scolaires à destination du Centre aquatique de Saint-Amand-Les Eaux a également modifié sensiblement le poste de dépense dédié.

En 2017, malgré les contraintes budgétaires, l'Office Municipal de la Culture, des Loisirs et des Fêtes devrait proposer aux Escautpontois un programme culturel et festif varié et de qualité.

Pour 2017, la rationalisation des dépenses à caractère général sera toujours au cœur des préoccupations communales.

Ainsi, la recherche d'économies d'énergie, source de dépense non négligeable, demeure une priorité.

A titre d'exemple, la réhabilitation de l'école élémentaire du Centre a conduit à des économies énergétiques conséquentes, comme ce fut le cas pour d'autres écoles de la commune.

Par ailleurs, la restructuration des services municipaux et la réorganisation des services techniques ont permis de minimiser certaines dépenses courantes. Certains travaux (peinture, rénovation de locaux et entretien d'espaces verts) ont pu être réalisés dans le cadre d'une régie communale. Pour 2017, ce type d'intervention sera pérennisé.

### Concernant les charges de Personnel

Evolution des dépenses de personnel et frais assimilés sur les quatre dernières années  
(en euros)

2013	2014	2015	2016
1 572 704	1 567 288 (-0,34%)	1 620 979 (+3,42%)	1 608 452 (-0,77%)

Comme l'indique le tableau ci-dessus, la Municipalité mène depuis quelques années une politique d'optimisation de sa masse salariale.

Mais la mise en place des nouveaux rythmes scolaires imposés par le gouvernement vient impacter notre masse salariale, malgré une organisation optimisée pour en limiter le coût.

Début 2017, la collectivité emploie 56 agents dont 28 agents titulaires de la FPT (Fonction Publique Territoriale) et 28 agents contractuels.

Ces derniers se répartissent de la manière suivante:

- 25 agents recrutés en contrat unique d'insertion (CUI),
- 1 agent recruté en contrat d'avenir,
- 1 agent contractuel de droit privé, de type adulte-relais (médiateur-santé), financé à 50% par l'Agence Régionale de Santé et à 50% par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS),
- 1 agent contractuel de droit public.

A titre d'information, la composition de cet effectif permet de contenir la masse salariale globale. Un dispositif comme celui des «Contrats Aidés», assorti d'aides financières de l'Etat, participe à l'effort communal en matière d'insertion professionnelle et sociale. De tels dispositifs permettent à la Municipalité de créer d'emploi au niveau local, en favorisant la réinsertion des publics rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi.

En matière de recrutement, les objectifs suivant demeurent:

- Rationalisation et optimisation du fonctionnement des services,
- Non remplacement systématique des agents faisant valoir leurs droits à la retraite,
- La non création de poste en 2017, à l'exception d'éventuels besoins ponctuels.

L'augmentation du SMIC et la revalorisation des grilles indiciaires pourront néanmoins impacter légèrement notre masse salariale pour l'année 2017. (+0,6% d'augmentation du point d'indice à compter du 1er février 2017).

D'autres acteurs viendront également influencer le poste «dépendance du personnel», il s'agit en particulier du glissement vieillesse technicité, de la protection sociale et des frais d'assurance du personnel pour les risques statutaires. Par ailleurs, la refonte globale du régime indemnitaire pour les collectivités prévue en 2016, pourrait être mise en place avant la fin de l'année 2017.

Le Comité des Œuvres Sociales mis en place en 2015, par l'adhésion à la société PLURELYA, représente un coût annuel d'environ 11 000 euros pour la commune. Il permet d'offrir aux agents municipaux certaines prestations complémentaires à leur rémunération (chèques vacances, bons cadeaux pour le Noël des enfants, participation financière aux activités culturelles ou sportives pratiquées...).

### Cotisations aux syndicats Intercommunaux

- Cotisation 2017 au SIARC (Syndicat d'Assainissement de la Région de Condé): (189 101 euros en 2016) devrait connaître une augmentation sensible (15%), liée à la restructuration du syndicat et à sa reprise en main financière depuis le début du mandat. A cet effet, le recours à l'emprunt sera supporté par les 4 communes membres.

- Cotisation au Syndicat du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut (5910 euros en 2016): la reprise récente de gestion par la CAPH devrait signifier un autre mode de financement pour les communes membres,

- Cotisation au Syndicat des Eaux du Valenciennois: la contribution s'élèvera à 21548,98 euros pour 2017 (21 679 euros pour 2016).

### Concernant les subventions aux associations

Le dynamisme d'une commune se mesure notamment par celui du monde associatif. En 2017, le soutien financier communal ne faiblira pas (Pour mémoire 189 494 € en 2016). Il se justifie par le rôle essentiel joué par les associations locales.

Cet effort financier consenti doit inciter l'ensemble de ces acteurs à une vigilance particulière sur le bon usage des moyens matériels mis à disposition (locaux, matériel, éclairage...), et dans certains cas de personnel communal. Cela représente autant de charges non négligeables pour la collectivité.

Les subventions octroyées au centre socioculturel AGATE ainsi qu'à l'Office Municipal de la Culture, des Loisirs et des Fêtes continueront à faire l'objet de la même attention.

En 2017, la Commune continuera aussi, comme elle l'a toujours fait, à accompagner le Centre Communal d'Action Sociale et à soutenir son action auprès des bénéficiaires. La participation de ces derniers à des actions citoyennes (ex: ville propre) sera reconduite en 2017.

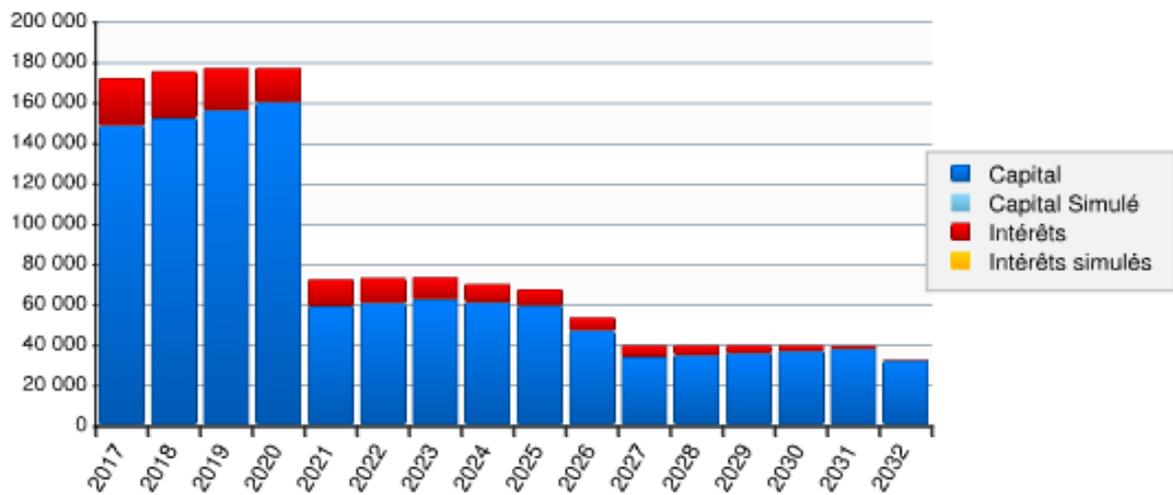
### Les intérêts de la dette

L'évolution des charges d'intérêt de la Commune est contenue depuis plusieurs années et demeure sous surveillance quotidienne de la société «Finance Active» (Financée par la CAPH) qui nous accompagne dans la gestion effective de la dette (suivi des index et des taux d'intérêts).

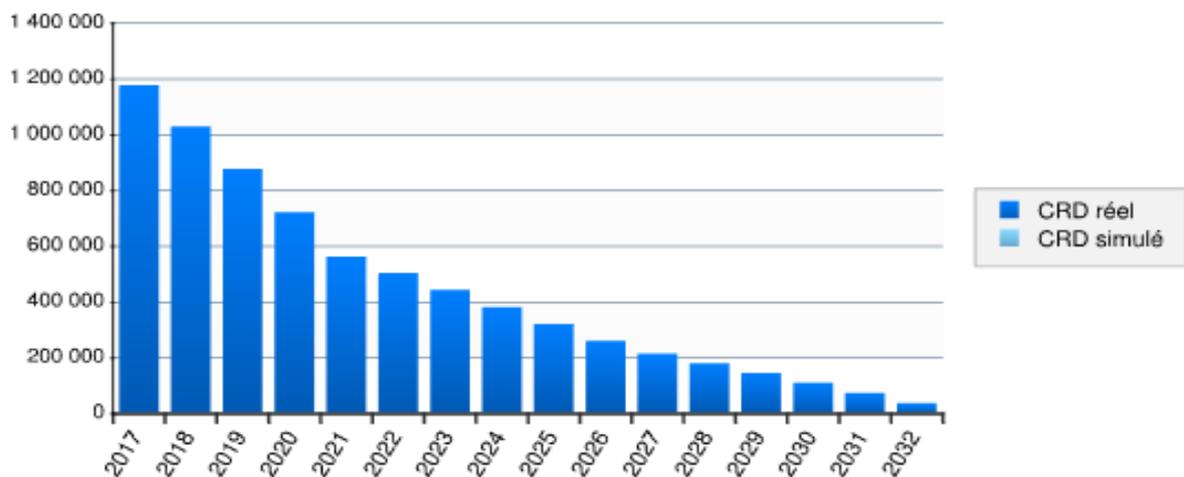
Le dernier emprunt en date est celui souscrit dans le cadre des travaux de la Salle Jean-Ferrat pour un capital de 600 000 euros remboursables en 20 ans (il reste actuellement 16 annuités).

## Etat de l'endettement communal et évolution du capital restant dû (CRD)

### Flux de remboursement



### Evolution du CRD



## Tableau de désendettement

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2017	1 173 406.67 €	148 263.69 €	* 23 546.15 €	* 171 809.84 €	1 025 142.98 €
2018	1 025 142.98 €	152 009.48 €	* 23 336.24 €	* 175 345.72 €	873 133.50 €
2019	873 133.50 €	155 859.27 €	* 20 935.73 €	* 176 795.00 €	717 274.23 €
2020	717 274.23 €	159 792.77 €	* 17 002.35 €	* 176 795.12 €	557 481.46 €
2021	557 481.46 €	58 691.73 €	* 13 470.12 €	* 72 161.85 €	498 789.73 €
2022	498 789.73 €	60 402.80 €	* 12 476.73 €	* 72 879.53 €	438 386.93 €
2023	438 386.93 €	62 171.44 €	* 10 907.30 €	* 73 078.74 €	376 215.49 €
2024	376 215.49 €	60 631.31 €	* 9 238.93 €	* 69 870.24 €	315 584.18 €
2025	315 584.18 €	59 165.08 €	* 7 933.05 €	* 67 098.13 €	256 419.10 €
2026	256 419.10 €	46 760.05 €	* 6 542.04 €	* 53 302.09 €	209 659.05 €
2027	209 659.05 €	33 601.15 €	* 5 913.14 €	* 39 514.29 €	176 057.90 €
2028	176 057.90 €	34 558.77 €	* 5 000.64 €	* 39 559.41 €	141 499.13 €
2029	141 499.13 €	35 543.70 €	* 3 930.30 €	* 39 474.00 €	105 955.43 €
2030	105 955.43 €	36 556.70 €	* 2 829.45 €	* 39 386.15 €	69 398.73 €
2031	69 398.73 €	37 598.57 €	* 1 697.23 €	* 39 295.80 €	31 800.16 €
2032	31 800.16 €	31 800.16 €	* 532.75 €	* 32 332.91 €	0.00 €
		<b>1 173 406.67 €</b>	<b>* 165 292.15 €</b>	<b>* 1 338 698.82 €</b>	

La Commune d'Escautpont présente un très faible ratio d'endettement par rapport à la moyenne des ratios pour les communes de dimension similaire.

Ratio d'endettement communal: 313,42 euros par habitant et par an

Ratio moyen dans les communes de dimension équivalente: 814 euros par habitant et par an.

### Prospective sur l'évolution du financement

La diminution des ressources communales programmée pour les années à venir peut conduire rapidement à une réduction des capacités d'autofinancement.

Notre situation financière aujourd'hui très saine, n'exonère pas la commune d'une vigilance particulière.

## **B. Proposition de dépenses d'investissement pour l'année 2017.**

En matière d'investissement, les principales orientations budgétaires pour 2017 porteront sur:

- les investissements destinés à l'entretien et à l'amélioration du patrimoine communal ainsi qu'au renouvellement du matériel:
  - travaux de voirie
  - travaux de démolition
  - travaux d'espaces verts
  - travaux d'amélioration dans les bâtiments communaux
  - entretien des équipements sportifs
  - renouvellement du matériel technique et administratif
  
- Les grands projets d'investissements:
  - Lancement de l'opération de démolition-reconstruction des deux barres vétustes à l'arrière du groupe scolaire Brunehaut (environ 2 million d'euros HT)
  
  - Sécurisation et réfection des espaces publics rue Henri-Durre et Cité Wagret (modification de l'accès à l'école maternelle Centre, traitement des intersections avec la rue du Chemin Vert et la Cité Wagret) (environ 1,1 million d'euros HT)
  
  - Travaux de voirie et espaces publiques, rue des Acacias, prolongement des travaux secteur de la Salle Jean Ferrat (marché de travaux attribué-en cours) (environ 400 000 euros HT)

### **Conclusion:**

Face aux contraintes budgétaires persistantes, la Municipalité s'efforcera cette année encore de défendre les intérêts de la population escautpontoise.

Pour ce faire et en dépit d'un contexte économique défavorable, l'élaboration du budget 2017 s'inscrira dans le prolongement de l'action impulsée depuis 3 ans:

- Par une maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- Par une pression fiscale modérée,
- Par une politique d'investissements raisonnée mais affirmée.

Il n'en demeure pas moins que la Commune ne pourra affronter seule les défis économiques et financiers présents et à venir. Elle doit pouvoir compter non seulement sur le soutien de la Communauté d'agglomération de la CAPH, mais également sur celui devenus trop rare d'échelons supérieurs, qu'il s'agisse du Département, de la Région ou bien encore de l'Etat.